

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1911-1912.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'HOMME

de l'Age de la Pierre polie

à VILLEVENARD (Marne)

PAR M^r ROLAND

membre correspondant

Villevénard, village de 309 habitants, est situé sur la rive septentrionale de la vallée du Petit-Morin ou plutôt des marais de Saint-Gond, car la rivière n'est qu'une canalisation artificielle à travers la plaine tourbeuse qui s'étend, à vrai dire, de Aulnay-aux-Planches à Talus-Saint-Prix, soit sur une longueur de près de 18 kilomètres. Ce travail des hommes a eu pour but de permettre l'écoulement des eaux stagnantes et de faciliter l'exploitation et la mise en valeur des herbes, des roseaux de litière pendant la belle saison : opération praticable grâce à ce canal de dessèchement dans la plus grande partie de ce parcours.

Il est à présumer que cette surface tourbeuse, d'une pente presque nulle, était dans l'antiquité un immense lac et par conséquent un lieu favorable pour les besoins de l'homme préhistorique et recherché par ce dernier.

Aussi le promeneur, parcourant les pentes environnantes, voit à chaque instant son regard attiré par des éclats de silex qui portent la trace du travail de l'homme primitif ; le fouilleur, interrogeant le sous-sol, rencontre à chaque pas les marques du séjour de cet ancêtre : foyers, puits à silex, trappes, ossements, débris de poterie, etc.

De l'aveu des cultivateurs bien des pierres levées ont été culbutées et enfouies pour faciliter la culture de la propriété et, lorsque le service vicinal a fait appel aux bonnes volontés pour fournir des corvées en nature, les énormes grès ont été recherchés, brisés et transportés sur les routes. Depuis cinquante ans combien de monuments ont ainsi disparu, perdus sans espoir de retour au détriment des recherches scientifiques et de l'histoire !

La vallée du Petit-Morin a commencé sa réputation historique avec les découvertes sensationnelles de M. le baron J. de Baye en 1872 (1).

C'est à cette époque que furent mises à jour les premières grottes artificielles de la vallée du Petit-Morin.

Il n'est pas utile de rappeler ici les détails qui ont été fournis alors ; je me bornerai à quelques observations personnelles et je ferai connaître en même temps les conclusions auxquelles je suis arrivé, conclusions qui s'écartent quelque peu d'ailleurs de celles que j'avais cru pouvoir formuler tout d'abord.

SITUATION DES GROTTES. — J'ai découvert 9 grottes ; 4 faisaient partie d'une station, 3 voisinaient avec celles ouvertes par M. de Baye et 2 se trouvaient complètement

(1) Baron J. DE BAYE. *L'archéologie préhistorique.*

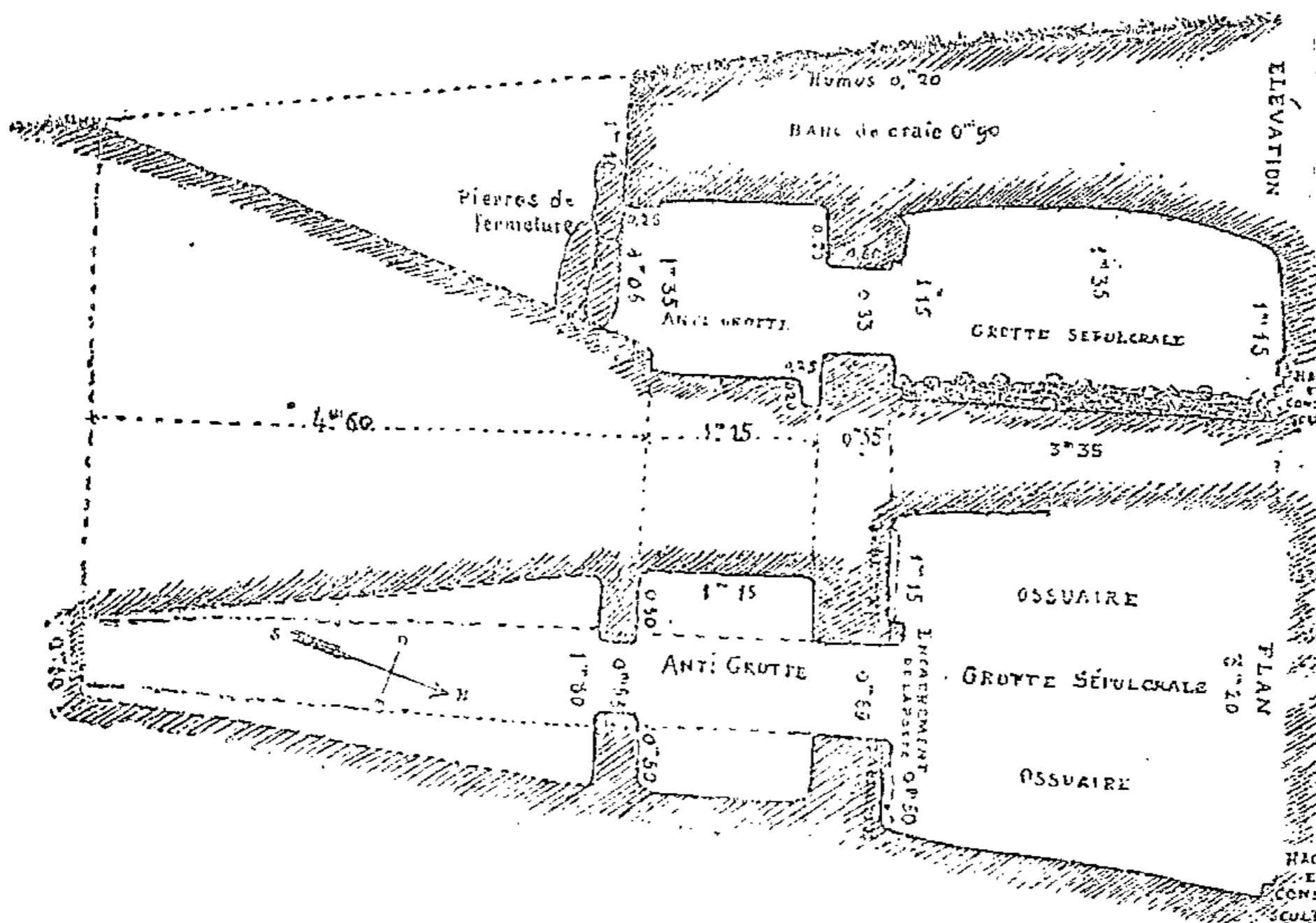
isolées et en des endroits bien différents. Celui qui étudie avec soin l'emplacement de ces grottes et jette les yeux sur la carte géologique de la région s'aperçoit immédiatement que nos ancêtres avaient choisi et suivi pour ainsi dire, à travers le territoire, la couche de craie « blanche à bélemnites, constituée par une craie tendre, friable, avec des lits assez nombreux de silex noir. » Ainsi les emplacements sont échelonnés sur des pentes légères, dégagées, découvertes de tous côtés, à altitude presque égale et face au midi. A noter toutefois que les néolithiques ont dédaigné un superbe flanc crayeux à proximité du marais ; les endroits par eux choisis en sont distants de 500 mètres à 2 kilomètres environ.

LES GROTTES. — Ces grottes, que nous pourrions dénommer caveaux de famille, ont été établies avec un soin particulier et un certain souci de conservation et de durée qui montrent la vénération profonde que les habitants de l'époque avaient pour leurs morts.

Les ouvriers préhistoriques ouvraient une tranchée dans la pente crayeuse, couloir à ciel ouvert partant du niveau du sol et s'enfonçant en pente douce tout en s'élargissant peu à peu : ils arrivaient ainsi à une profondeur (variant de 2^m25 à 4 mètres) jugée par eux convenable probablement lorsque l'épaisseur calcaire leur paraissait suffisante et que la masse homogène ne présentait plus aucune trace d'infiltration des eaux pluviales. Alors, ils commençaient leur travail horizontal en forant un tunnel face à la tranchée ouverte.

LA PORTE. — L'ouverture, qui est presque toujours rectangulaire, cintrée quelquefois dans sa partie supérieure, offre les dimensions moyennes de 0^m80 à 1^m20 de haut sur 0^m60 de large.

L'ANTÉGROTTE. — La porte donne accès à ce petit vestibule ou antichambre qui s'étend de chaque côté du chambranle crayeux épais de 0^m50 et sur une profondeur de 1^m25 à 2 mètres ; il offre l'aspect, à droite et à gauche, de niches avec tablettes aménagées dans la masse calcaire.



Les traces du travail sont partout visibles, les coups de hache de pierre ou d'instrument rainé en corne de cerf, se précipitent, se confondent, puis se précisent, donnant une surface unie ou légèrement concave, un travail fini où l'art et le goût ont été en jeu (La même impression nous est laissée en visitant la chambre).

LA CHAMBRE SÉPULCRALE. — Continuant son travail, l'ouvrier a percé face à la porte d'entrée et au couloir une seconde brèche à 0^m20 du sol de l'antichambre. Grâce à cette précaution, les eaux provenant du couloir sont ainsi arrêtées.

L'ouverture est de petites dimensions, elle a 0^m80, au plus, de hauteur ; il faut la franchir en rampant. Elle est souvent ornementée d'une feuillure et l'épaisseur de son chambranle présente des trous arrondis, bien en face l'un de l'autre ; ceux-ci indiquent qu'on a dû poser des bâtons de barrière destinés à fixer une cloison artificielle et mobile. L'usure des parois indique des passages fréquents et renouvelés, la surface est lisse.

La chambre sépulcrale qui fait suite est presque toujours en contre-bas du vestibule. Elle se développe (données moyennes) sur 3^m50 de long, 3^m20 de large, 1^m20 à 1^m80 de hauteur, occupant en moyenne une surface de 10 mètres carrés et un volume de 15 mètres cubes environ. L'entrée est renforcée par des contreforts aménagés de chaque côté pour la solidité de l'édifice ; des niches, des banquettes sont dessinées dans la masse. Les parois sont vierges de flétrissures, le travail de l'époque est resté intact. La voûte est parfois éboulée en tout ou partie et porte une patine de teinte brunâtre produite par les temps.

LES SQUELETES. — Le sol est jonché d'ossements ; des concrétions calcaires les recouvrent comme dans une champignonnière, les crânes sont répandus à droite et à gauche, c'est un véritable charnier de 12 à 26 squelettes de tout âge, de tout sexe.

Les corps ont été disposés avec ordre, allongés les uns auprès des autres, superposés ou accroupis le long des parois (des os longs restés debout l'attestent) ; ils reposaient sur des pierres bien plates ou étaient entourés d'une terre noirâtre.

MOBILIER FUNÉRAIRE. — ARMES. — L'exploration a amené la découverte de couteaux, lames de silex déta-

chées d'un seul choc et fourbies ensuite, des haches en pierre polie avec gaine en corne de cerf, ou seules, car l'emmanchure en bois est détruite ; quelques flèches taillées en amande et d'autres à tranchant transversal. Ces dernières rencontrées en très grand nombre (plus de 200) sont-elles de véritables silex d'armes ? M. le docteur Marcel Baudoin, secrétaire de la *Société préhistorique française* les appelle des tranchets de carnisation ; ce n'est qu'après l'étude des ossements qui ont été adressés à cette Société que nous pourrions savoir si les corps ont été apportés dans nos hypogées longtemps après leur mort et s'il y a eu l'opération préalable indiquée par le docteur Baudoin. Pour mon compte personnel, j'estime que les flèches, dites à tranchant transversal, trouvées dans nos grottes, sont établies contre la règle la plus élémentaire de toute balistique et en conséquence n'ont pas dû être utilisées comme des armes de jet.

OUTILS. — Plusieurs manches d'outils en os et des perceurs en corne de cerf et en os ont été recueillis, ainsi que deux grattoirs.

PARURES. — La coquetterie des habitants de l'époque a fait appel aux matériaux que la nature mettait à leur disposition. L'usage du collier complet était encore inconnu ; un objet, quelques-uns au plus d'après nos investigations, servaient de parure et j'en donne les détails ci-après : 25 perles en pierre, cylindriques ; 42 pendentifs allongés ou arrondis en coquilles d'onon-donte des marais : les premiers dominant ; 1 perle en os ; 1 en vertèbre de poisson ; 1 en coquillage fossile ; 1 perle ovale taillée dans un os très mince ; 1 autre également en os, plus épaisse, pouvant provenir d'une trépanation ; 56 pendentifs en coquillages allongés et tron-

coniques de dentales fossiles de l'éocène des environs de Paris, s'emboîtant deux à deux, quelques-uns percés sur le côté d'un trou minuscule (déterminations du P^r Boule et de M. Thévenin du Muséum), 1 perle, grossièrement travaillée, percée d'un trou foré au poinçon ; pendentif d'un caractère original, car cette pièce unique est en callais. Deux individus portaient comme parure, l'un trois, l'autre huit dents de porc perforées, les plus longues cassées intentionnellement pour donner plus d'uniformité.

FERMETURE DES GROTTES. — Quelques-unes des grottes possédaient à la porte d'entrée du couloir un énorme grès qui selon toute vraisemblance servait de fermeture et que l'on faisait pivoter lorsqu'on avait à introduire dans l'hypogée un nouveau défunt. L'entrée des autres était marquée par plusieurs pierres de toutes dimensions formant un véritable mur et défendant l'accès contre l'intrusion d'animaux dévastateurs et profanateurs.

La chambre sépulcrale, complète à leur avis, était garantie comme nous venons de le dire par des pierres mises avec art contre l'ouverture de l'entrée principale et le couloir était comblé avec une sorte de ciment formé de terre végétale, de craie et de cendre donnant au tout une couleur noirâtre, seul indice qui permette au chercheur d'en retrouver l'emplacement. Ce mélange est devenu si dur qu'on ne peut l'attaquer qu'à la pioche. La surface du sol a repris son aspect uniforme et ne décèle en rien la présence d'un travail souterrain.

L'ART DANS LES GROTTES. — L'une d'entre elles portait sur la paroi gauche, à un mètre d'élévation, un crochet taillé à même dans le banc de craie ; il avait dû servir pour la suspension d'un corps, car, au dessous, se

trouvait un fémur, debout et incliné contre le mur de soutien.

Une autre de ces grottes (propriété du département) possède dans son antégrotte des dessins au charbon. Ils se trouvent à mi-hauteur sur la paroi extérieure de la grotte, face au couloir. Une pelle et un dessin en forme de grille à gauche et une autre grille plus simple en partie effacée, à droite. Ces curiosités sont charbonnées sur le banc de craie.

La dernière grotte découverte, achetée pour la *Société préhistorique française*, offre sur la paroi du fond de sa chambre sépulcrale un socle en relief ainsi qu'une sculpture de hache emmanchée. La paroi de la porte d'entrée présente un entourage, sculpté également en relief de 0^m05 d'épaisseur qui orne la porte de la chambre sépulcrale en face de la hache : il est formé de deux pilastres surmontés d'un linteau avec deux tablettes formant la base du linteau. Cet ensemble, véritablement architectural, constitue un document très intéressant pour l'art.

LES HABITANTS DE L'ÉPOQUE DES GROTTES. — Ces chambres sépulcrales n'ont pas, à mon avis, dû servir d'habitation à l'homme. Un fait certain, c'est que les études et les découvertes relatives à l'époque préhistorique démontrent que l'homme primitif chercha de préférence pour les utiliser comme refuges les abris sous roche ou les grottes naturelles de dimensions importantes. Les grottes artificielles de la vallée du Petit-Morin ne ressemblent en rien à ces dernières : ce sont des chambres exigües où l'on ne peut se tenir debout et sans aucune issue en cas d'attaque ou de péril. Les parois sont vierges de toute mutilation, aucunes arabesques, dessins, tracés enfantins n'y ont été relevés, nulle trace de séjour, pas de frottement, aucun reste de foyer ne s'y ren-

contre. Des parcelles de charbon ont toujours été recueillies dans le couloir et l'antégrotte, pas ailleurs.

Les habitants vivaient sur pilotis en bordure des marais de Saint-Gond. L'archéologue ne tardera pas à retrouver les traces de leur séjour.

Il existe en effet des bassins, vulgairement appelés canaux par les habitants, qui servent pour la plupart de réservoirs à poissons; en les curant ou les creusant on y a découvert des bois pourris, des troncs entiers de châtaigniers. Ces débris provenaient sans aucun doute de pilotis.

Pour ma part, cet été, j'ai été amené à découvrir une station lacustre. Un propriétaire de Villevenard, faisant curer et approfondir un de ces bassins artificiels de 23 mètres de long sur 18 mètres de large, rejeta au dehors avec la masse tourbeuse plus de 200 morceaux de poterie grossière, des grattoirs en silex, des pierres ayant subi l'action du feu, un fragment de hache polie, des ossements de porc et de cervidés portant les marques de la décarnisation, enfin une hache en corne de cerf, perforée pour y placer un manche et rendue presque tranchante. L'eau empêche de poursuivre les investigations : l'épaisseur tourbeuse enlevée est de 1^m65, le travail n'est qu'à moitié fini. Par les temps clairs, on aperçoit distinctivement sur le fond d'autres ossements et fragments de poterie.

La similitude des objets recueillis dans les hypogées et à cet emplacement sur pilotis semblent confirmer mon hypothèse que les grottes artificielles de la vallée du Petit-Morin sont les nécropoles des habitants des cités lacustres. Peut-être de nouvelles découvertes et des recherches approfondies sur la question viendront-elles un jour corroborer cette hypothèse.

